Image not found or type unknown

LITIGE EXPERTISE SUITE A SINISTRE AUTO

Par **polo3005**, le **29/01/2009** à **18:07**

Bonjour,

Suite à un sinistre du 09/12/2008, dont je ne suis pas tenu pour responsable, l'expert mandaté a classé mon véhicule en VEI. Il a estimé mon véhicule à une valeur inférieure à celle de l'argus et s'est trompé sur la dénomination du bien.

Suite à transmissions des documents pour rectifier cette erreur, il me propose encore une fois une valeur inférieure à celle de l'argus.

Mon véhicule est côté 2.350 € à l'argus, en raison du kilométrage inférieur à l'âge du véhicule.

Celui ci me propose 1900 € sans prendre en compte les frais effectués un mois avant le sinistre d'un montant de 535 € (pneumatiques + 4 amortisseurs).

J'ai envoyé par mail un courrier à l'expert, lui demandant de ne pas prendre qu'en compte la valeur vénale du véhicule mais également la valeur de remplacement.

Je lui rappelle que d'une part je ne suis pas responsable du sinistre et d'autre part je n'étais pas dans l'optique d'effectuer la vente de mon véhicule au moment du sinistre.

De ce fait il convient bien de m'indemniser d'un montant qui me permettrait d'effectuer l'acquisition d'un véhicule de la même gamme que le précédent et dans un état similaire. Quite ensuite à l'assureur d'effectuer un recours envers la compagnie adverse.

Pouvez vous m'indiquer si j'ai bien agis et le cas échéant ce que je devrais faire dans l'éventualité où l'expert ne souhaite pas revenir sur sa proposition ?

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés